



Communiqué de presse d'Eric Piolle en soutien aux associations et collectifs mobilisés pour la non-remise à la rue des personnes hébergées pendant la trêve hivernale

« En cette fin de trêve hivernale, les dispositifs ouverts cet hiver pour permettre la mise à l'abri de personnes sans-abri sont amenés à fermer aujourd'hui ou dans les jours qui viennent.

Si l'hébergement d'urgence est une compétence de l'Etat, la Ville de Grenoble se tient néanmoins à disposition de la

Préfecture pour travailler à lutter contre ces expulsions intolérables et néanmoins évitables...

Nous avons par exemple, en lien avec l'Etat, prolongé la mise à disposition du site Camille Claudel, où sont accueillies plusieurs familles depuis 2 mois.

J'appelle l'Etat à respecter le principe de continuité et de permettre à chacune et chacun de se voir proposer une solution d'hébergement adaptée ou mieux de logement afin de ne pas se retrouver à la rue.»

- Eric Piolle, Maire de Grenoble